

INITIALES DU PRÉSIDENT	<p>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école spécialisée de l'Envol 9 juin 2022</p>
INITIALES DU SECRÉTAIRE	
<p>N° de la résolution ou annotation</p> <p>Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries Québec </p> <p>CÉ 21-22 / 39</p>	<p>PROVINCE DE QUÉBEC ÉCOLE SPÉCIALISÉE DE L'ENVOL</p> <p>Procès-verbal de la cinquième séance du conseil d'établissement tenue le 9 juin 2022 à 18 h 30 avec l'application TEAMS.</p> <p>ÉTAIENT PRÉSENTES</p> <p>Chalifour Guylaine, enseignante Derhem-Gosselin Tamima, parent Ducas Annie, enseignante Ducharme Tanya, parent et présidente Duchesneau, Pierre-Luc, parent Landry, Martin parent Leblanc Chantal, éducatrice en service de garde classe principale Leclerc Karine, parent Rancourt Catherine, représentante du personnel professionnel Vallée Caroline, représentante du personnel de soutien</p> <p>PARTICIPAIT ÉGALEMENT</p> <p>Bourret Joanie, parent du public Couture Véronique, stagiaire Gagnon Marie-Christine, directrice</p> <p style="text-align: right;"><i>Jessica Bédard agit en qualité de secrétaire de la séance</i></p> <p>5.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM</p> <p>M^{me} Marie-Christine Gagnon, directrice, souhaite la bienvenue aux membres. Le quorum requis par la loi est atteint.</p> <p>5.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 JUIN 2022</p> <p>Il est proposé par Mme Derhem-Gosselin et résolu que l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que présenté.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>

INITIALES DU PRÉSIDENT	<p>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école spécialisée de l'Envol 9 juin 2022</p>
INITIALES DU SECRÉTAIRE	
<p>N° de la résolution ou annotation CÉ 21-22 / 40</p>	<p>5.3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AVRIL 2022</p> <p>Il est proposé par M^{me} Annie Ducas et résolu que le procès-verbal de la séance du 5 avril 2022 soit adopté tel que présenté suite à la correction des quelques coquilles présentes.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> <p>5.4 QUESTION DU PUBLIC</p> <p>Il n'y a pas d'intervention du public à cette séance.</p> <p>Mme Gagnon mentionne la présence de Mme Véronique Couture à titre d'observatrice puisqu'elle doit assister à un Conseil d'établissement dans le cadre de ses études en administration scolaire.</p> <p>POINTS D'INFORMATION</p>
CÉ 21-22 / 41	<p>5.5 BUDGET</p> <p>Mme Gagnon parle d'abord des moyens de pression en vigueur présentement tenus par l'association des cadres scolaires. Ce contexte explique la réception tardive des documents pour la séance du jour et le report de la présentation du rapport annuel au premier Conseil d'établissement de début d'année 2022-2023.</p> <p>Elle aborde le sujet du budget avec la persistance des mêmes questionnements qu'à la dernière séance, c'est-à-dire les dépenses reliées à la rémunération des enseignants, les services complémentaires et l'entretien du MAO (entretien relié au COVID et déneigement). Elle précise que l'école est en attente de nouvelles entrées d'argent qui devraient arriver d'ici le 30 juin 2022. Elle confirme que le plan d'effectifs pour l'an prochain a été accepté. Celui-ci prévoit un TES (35 heures) pour chaque classe et un second si le besoin est nécessaire. Il n'y aura plus d'éducateurs en service de garde ce qui apportera moins de transition de personnel pour les élèves. Mme Gagnon espère que ce changement de plan d'effectifs apportera une solution au problème de pénurie de personnel. La direction générale demande pour le futur un budget plus équilibré, mais la directrice rappelle qu'il y a des dépenses différentes et particulières aux besoins des élèves dans une école spécialisée comme l'Envol. Elle apporte à titre d'exemple le coût du transport spécialisé plus dispendieux que le transport régulier.</p>

INITIALES DU PRÉSIDENT	<h2 style="margin: 0;">Procès-verbal</h2> <h3 style="margin: 0;">du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</h3> <h3 style="margin: 0;">de l'école spécialisée de l'Envol</h3> <h3 style="margin: 0;">9 juin 2022</h3>
INITIALES DU SECRÉTAIRE	
<p>N° de la résolution ou annotation</p> <p>CÉ 21-22 / 42</p> <p>CÉ 21-22 / 43</p>	<p>POINTS DE DÉCISION</p> <p>5.6 ACTIVITÉS ET SORTIES ÉDUCATIVES 2022-2023</p> <p>Dans l'analyse du budget, il en est ressorti que le 33\$ par élève octroyé pour des sorties éducatives n'a pas pu être dépensé tel que convenu dans le contexte de pandémie qui a sévi les deux dernières années. Ce montant est financé par le ministère, mais s'il n'est pas dépensé, celui-ci revient le chercher dans le budget de l'école. Les organismes visés par ces sorties doivent faire partie d'un registre ministériel (exemple : aquarium, théâtre, etc). Ce qui amène à considérer la décision de charger aux parents les sorties non culturelles jusqu'à un maximum de 85.00\$ par élève. Elle mentionne enfin que les coûts reliés au transport scolaire ont explosé ce qui pourrait occasionner une hausse du montant demandé pour celui-ci lors des sorties culturelles.</p> <p>5.7 RÉGIES INTERNES SDG ET SSS</p> <p>Mme Gagnon soulève le questionnement actuel sur l'appellation du SDG et du SSS dû à l'abolition des postes d'éducateurs en service de garde. Elle présente les régies internes de chaque service en mentionnant les points qui ont changé pour la prochaine année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un ratio de 1 intervenant pour 4 élèves doit être respecté pour assurer la sécurité de tous le matin, le soir et lors des pédagogogiques - Le contrat de fréquentation peut être modifié pendant l'année scolaire par une demande écrite au moins dix jours ouvrables à l'avance - Aucun solde ne doit être en souffrance pour que l'élève puisse avoir accès au service - Un projet de règlement est à l'étude du côté ministériel en lien avec la tarification pour le SDG primaire. La contribution financière maximale sera fixée par l'autorité gouvernementale pour les enfants à statut régulier ainsi pour les journées pédagogiques. Celle exigée pour l'utilisation du service pour les enfants à statut sporadique se fera à la période selon les recommandations du Ministère de l'éducation - La tarification pour le SSS (secondaire) sera de 22,82\$/ jour de classe (pour le matin et le soir) et de 44.00\$ pour les journées pédagogiques pour atteindre l'équilibre budgétaire.

N° de la résolution
ou annotation

- Suspension des frais de fréquentation à partir de la quatrième journée d'absence suite à un accident, maladie grave ou hospitalisation sur présentation d'un billet médical

- Seules les allergies alimentaires aux arachides et noix sont maintenant citées dans la régie

Mme Gagnon mentionne que ces régies seront remises à tous les parents en début d'année. Elle soulève que le SSS (secondaire) doit être un service qui s'autofinance d'où la nécessité d'augmenter la tarification. Dans les écoles régulières secondaires, le service de surveillance est assuré par des surveillants d'élèves et pour une plus grande quantité d'enfants alors qu'à l'Envol, ce sont des TES, comme au SDG primaire. Plusieurs pistes de solution sont discutées par les membres pour les familles. Il est proposé par Mme Leclerc et M.Duchesneau et résolu par Mme Derhem-Gosselin que les frais pour le SSS sur l'heure de dîner soit augmenté à 300\$ pour la prochaine année scolaire.

5.8 INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Aucune information.

5.9 INFORMATIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CSS DES PREMIÈRES SEIGNEURIES

Aucune information.

5.10 INFORMATIONS DU REPRÉSENTANT DU SERVICE DE GARDE

Aucune information.

5.11 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

M.Duchesneau et M.Landry confirment que leur mandat se renouvellent au sein du Conseil d'établissement pour l'an prochain. Quant aux membres du personnel, les votes auront lieu en début d'année. La communication proactive avec les parents par le Conseil d'établissement est soulevée pour la prochaine séance.

5.12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h13.

Président

Secrétaire